



## Vente d'une voiture et réclamation de l'acheteur

Par **ana75017**, le **20/10/2014** à **17:04**

Bonjour,

J'ai acheté une voiture en janvier 2014 avec 58300km.

Je l'ai revendu en septembre 2014 avec 69 000km au compteur car elle consommait trop d'essence. Je l'ai donc gardé à peine 9 mois (la veille de la vente j'ai réalisé un contrôle technique avec obligation de faire une contre visite à cause d'un pneu usagé. Je préviens mon acheteur qui me dit qu'il souhaite quand même procéder à la vente).

Un mois plus tard, il me contacte en me disant que la voiture chauffe quand il met du liquide de refroidissement. Pendant les 9 mois où j'ai roulé avec cette voiture, je n'ai eu absolument aucun problème.

L'acheteur peut-il demander l'annulation de la vente ?

J'ai déjà utilisé l'argent de cette vente pour m'acheter une autre voiture.

Merci d'avance pour l'aide que vous pourrez m'apporter

Ana75017

Par **Visiteur**, le **23/10/2014** à **15:10**

Bonjour,

bien sur qu'il peut le demander ! Mais vous n'êtes obligé à rien ! A lui de démontrer un vice caché qui pourrait alors faire annuler la vente...

Par **ana75017**, le **27/10/2014** à **17:00**

Merci beaucoup pour ces précisions grenouille.

L'acheteur ne m'a plus contacté. J'attends de voir la suite des évènements...